



PROJET D'APPUI A LA SECURITE DE L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT (PASEA)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°04/PASEA/FEVRIER/2025
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/FIRME POUR L'ELABORATION DU PLAN DE
PREPARATION AUX SITUATION D'URGENCES (PPSU) DANS LE CADRE DE LA
REHABILITATION DE NEUF (09) BARRAGES ET SEUILS A USGAE MULTIPLES DANS LE
NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant équivalent à deux cent cinquante millions (250 000 000) USD, pour la préparation du Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement de contrat des prestations de services de consultant pour **le recrutement d'un consultant/firme pour l'élaboration un plan de préparation aux situations d'urgence (PPSU) pour chacun des neuf (9) barrages et seuils à réhabiliter au Nord de la Côte d'Ivoire, conformément à l'annexe 1 de la NES 4 « Santé et Sécurité des Populations » du Cadre Environnemental et Social et les recommandations de la note de bonnes pratiques de la Banque mondiale sur la sécurité des barrages (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35484>).**
2. La mission de la Firme consistera, d'une manière générale à assurer l'élaboration un plan de préparation aux situations d'urgence (PPSU) pour chacun des neuf (9) barrages et seuils à réhabiliter au Nord de la Côte d'Ivoire.

Les objectifs spécifiques s'articulent autour des actions suivantes :

- Répertoire, évaluer et classer les différentes situations d'urgence et les vulnérabilités justifiant la mise en œuvre du plan de préparation aux situations d'urgence ;
- Déterminer l'étendue de l'impact (inondation) dans différentes situations d'urgence. Evaluer les risques de vulnérabilité socio-économiques, naturels et culturels en cas de dégradations ou rupture des ouvrages ;
- Produire une simulation cartographique pour chaque niveau d'alerte ou de menace liés à des lâchers d'eau contrôlés et incontrôlés, y compris les crues sévères et exceptionnelles mais encore une rupture de la digue ;
- Faire une revue des capacités des institutions spécialisées pour chaque aléa lié à la sécurité de l'ouvrage ;
- Accroître les capacités de préparation, de préventions et de réponses des acteurs locaux et nationaux, aux risques et aléas auxquels est exposé l'ouvrage ;
- Proposer des hypothèses de planification en cas de risques d'alertes ;
- Préciser les dispositifs d'alerte précoce et d'alarmes d'urgence associés au scénario identifié ;
- Identifier les principaux responsables en charge de la gestion de la sécurité de l'ouvrage et préciser les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des différentes procédures élaborées ;
- Préciser le processus de prise de décisions lors des différentes opérations sur l'ouvrage (en situation normale, en situation d'urgence et exceptionnelle) ;
- Préciser les caractéristiques techniques du système d'alerte précoce aux inondations ;

- Identifier et développer les procédures d'évacuation des populations, et de mobilisation des forces et des équipements de l'Etat dans les zones menacées ;
- Elaborer les procédures d'urgence de secours, le plan de communication (internes et externes, communication de crise) et d'évacuations associés aux différents scénarios ;
- Fournir une liste des activités à prendre avant qu'un incident ne survienne ;
- Fournir une description des voies d'accès principales et secondaires au site et les temps de trajets prévus dans diverses conditions ;
- Préparer une matrice d'intervention d'urgence ;
- Proposer une organisation des secours d'urgence adaptée à chaque scénario et préciser la coordination avec les organisations de secours d'urgence gouvernementale et les populations riveraines ;
- Proposer un mécanisme pour des exercices réguliers de simulation de situations d'urgence, avec la participation des parties prenantes, y compris la communauté locale.
- Proposer un plan de contingence et simuler sa mise en œuvre ;
- Evaluer les coûts de mise en œuvre du plan d'urgence intégrant notamment les besoins en équipements d'urgence.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes compétentes en vue d'établir une liste restreinte dans le cadre de **l'élaboration d'un plan de préparation aux situations d'urgence (PPSU) pour chacun des neuf (9) barrages et seuils à réhabiliter au Nord de la Côte d'Ivoire, conformément à l'annexe 1 de la NES 4 « Santé et Sécurité des Populations » du Cadre Environnemental et Social et les recommandations de la note de bonnes pratiques de la Banque mondiale sur la sécurité des barrages**

4. La Cellule de Coordination du Projet d'Appui de Sécurité de l'Eau et à l'Assainissement (PASEA) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, références concernant la bonne exécution de contrats similaires, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients).

5. Le Consultant/firme sera un bureau d'études techniques qui devra justifier d'au moins cinq (05) années d'existence légale, avec au minimum cinq (05) années d'expérience dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe. Il doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années et de façon satisfaisante au moins trois (03) missions d'élaboration de plan de préparation aux situations d'urgence (PPSU). Il doit disposer d'au moins une (01) référence (Attestation de Bonne fin d'Exécution) dans la conduite de mission de préparation d'un Plan de préparation aux situations d'urgence.

Chacun des projets cités par la Firme doit être justifié d'une attestation de bonne exécution.

6. Le Consultant/firme sera recruté par la méthode de **Sélection Fondée sur la (SFQ)** telle que décrite dans le Règlement de Passation du marché pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque mondiale, édition de Septembre 2023.

7. Une liste restreinte sera Une (01) liste restreinte sera établie à l'issue du présent Avis à Manifestation d'Intérêt pour des consultations restreintes en vue des missions de d'élaboration d'un plan de préparation aux situations d'urgence (PPSU) pour chacun des neuf (9) barrages et seuils à réhabiliter au Nord de la Côte d'Ivoire.

8. Les firmes intéressées doivent obtenir les termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures (heures locales).

9. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **jeudi 20 mars 2025 à 10 heures précises (heure locale)** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant/firme pour l'élaboration d'un plan de préparation aux situations d'urgence (PPSU) pour chacun des neuf (9) barrages et seuils à réhabiliter au Nord de la Côte d'Ivoire** ».

10. L'ouverture se fera le même jour c'est-à-dire le **jeudi 20 mars 2025 à 10 heures 30 minutes** (heure locale) à l'adresse ci-dessous.

11. Pour les soumissionnaires qui souhaitent déposer leurs plis physiquement, ils doivent le faire en six (06) exemplaires, dont une copie originale et une version électronique (sur clé USB ou tout autre support électronique).

12. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

- Adresses électroniques de retrait des Termes de Références et d'envoi des dossiers :

- KOUAME Yves Jonas ; vesjonas.kouame@gmail.com;
- Copie : ABLEKE Jean Paul ; ablekejeanpaul@yahoo.fr.

- Adresse de dépôt physique et d'ouverture des dossiers :

Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et à l'Assainissement (PASEA), Coordination du Projet d'Appui à la Sécurité à sise aux Deux- plateaux – Vallon, lot 1571 en face du Club House (Ex Bureau Annexe du PREMU)

Géolocalisation: <https://maps.app.goo.gl/yRnyvbAh9SruXTPN8>

08 B.P. 2346 Abidjan 08 / Tél : 27 22 40 90 90 ou 27 22 40 90 91.

- Demande de clarification

Les demandes de clarification se feront par écrit et seront adressées aux adresses suivantes :

- Spécialiste Passation des marchés : vesjonas.kouame@gmail.com
- Copie : Responsable Ressources en Eau et Barrages : sbahire@hotmail.com